

Structure des exploitations en 2016

La baisse du nombre d'exploitations se poursuit à un rythme moins soutenu

L'enquête structure 2016 confirme les grandes tendances de la décennie précédente : poursuite de la baisse du nombre d'exploitations et poursuite de l'agrandissement, mais à un rythme nettement moins soutenu. En 6 ans, sur une période marquée par la réforme de la PAC, la fin des quotas laitiers et une crise pour l'élevage bovin, l'effet des restructurations se fait sentir. Les grandes, voire les très grandes exploitations sont de plus en plus nombreuses, les grandes cultures progressent, le lait recule et l'élevage de bovins viande gagne du terrain.

En 2016, la Normandie compte un peu plus de 31 000 exploitations agricoles, contre 35 000 en 2010. La baisse du nombre d'exploitations se poursuit, mais le rythme de disparition s'est nettement atténué par rapport à la décennie précédente. Depuis 2010, la diminution moyenne annuelle du nombre d'exploitations est de 2,2 %, entre 2000 et 2010, elle était de 3,8 %.

Les exploitations s'agrandissent toujours. La SAU moyenne est passée de 56 ha en 2010 à 63 ha en 2016. Mais là aussi le rythme d'accroissement est un peu moins soutenu. Depuis 2010, les exploitations ont vu leur surface moyenne progresser de 1,1 ha par an contre 1,6 ha par an entre 2000 et 2010.

Près de 58 300 personnes travaillent de façon permanente dans les exploitations agricoles en Normandie. En comptant la main d'œuvre occasionnelle, l'agriculture mobilise plus de 42 000 emplois exprimés en unités de travail annuel. La main d'œuvre diminue un peu moins vite que le nombre d'exploitations, en conséquence, la capacité de travail par exploitation augmente légèrement, passant de 1,3 UTA en 2010 à 1,36 en 2016.

De plus en plus de très grandes exploitations

Selon la valeur de leur production agricole, les exploitations sont classées en trois catégories de dimension économique : les petites

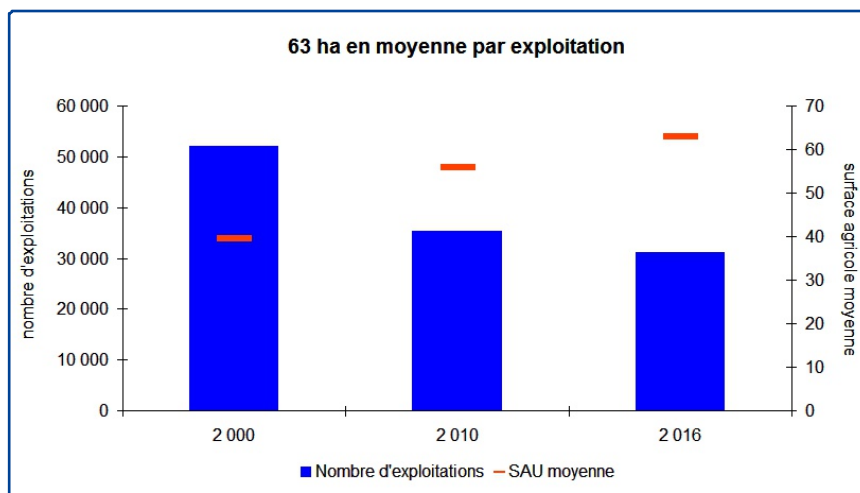
exploitations, les moyennes et les grandes (voir méthodologie).

Si le nombre de petites exploitations avait beaucoup baissé entre 2000 et 2010, elles résistent mieux depuis 2010. En part relative, elles représentent 43 % des exploitations de Normandie, pratiquement comme en 2010. Avec 8 ha en moyenne, elles valorisent 6 % de la SAU mais ne contribuent qu'à hauteur de 2 % à la production de richesse. En revanche, leur poids social reste relativement important puisqu'elles mobilisent 17 % du travail agricole total.

Les exploitations de dimension moyenne exploitent 48 ha en moyenne, dégageant 7 % de la valeur de la production et mobilisent 14 % du travail agricole. Depuis 2010, c'est cette catégorie d'exploitation qui diminue le plus en nombre et en part relative, passant de 21 % des exploitations en 2010 à 15 % en 2016. Mais il s'agit d'une baisse en trompe l'œil qui s'explique surtout par des effets conjoncturels. Du fait

de la revalorisation du prix des productions après 2010, une exploitation moyenne sur quatre a basculé dans la catégorie des grandes exploitations.

Mécaniquement, les grandes exploitations augmentent donc en nombre et en part relative. Elles représentent aujourd'hui 42 % des exploitations contre 35 % en 2010. Avec une surface moyenne de 123 ha, elles valorisent 83 % des sols agricoles, contribuent à 91 % à la valeur de la production et mobilisent près de 70 % du travail agricole. Parmi elles, avec l'agrandissement régulier des structures, les très grandes exploitations (valeur totale de la production supérieure à 250 000 euros) sont de plus en plus nombreuses. En poids relatif, elles représentent 18 % des exploitations, c'est 2 fois plus qu'en 2010 et près de 5 fois plus qu'en 2000. Elles exploitent en moyenne 163 ha.

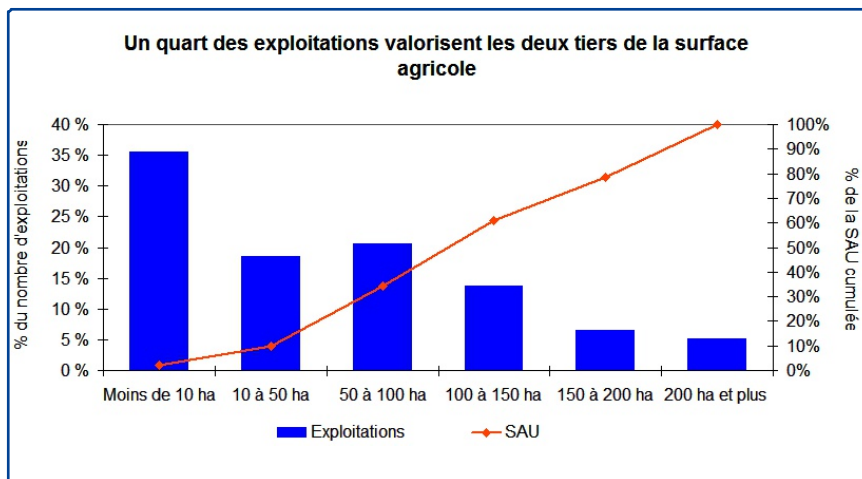


Forte poussée des grandes cultures et baisse des exploitations laitières

Si l'on considère l'ensemble des exploitations, quatre orientations technico-économiques (Otex) regroupent 80 % d'entre elles en Normandie : les grandes cultures avec 27 % des exploitations, les bovins viande (19 %), les bovins lait (17 %) et les autres ruminants (16 %). Par rapport à 2010, l'ordre s'est inversé. L'orientation bovins lait qui occupait la première place en 2010 est reléguée à la troisième place. L'orientation grandes cultures, deuxième en 2010, prend très largement la tête du classement. L'orientation bovins viande, au quatrième rang en 2010 prend la deuxième place en 2016. Enfin, l'orientation autres herbivores passe de la troisième à la quatrième place. Le nombre important de petites exploitations pèse fortement dans ce classement, elles sont surtout orientées vers les autres herbivores (36 % des petites), les bovins viande (29 %) et les grandes cultures (24 %).

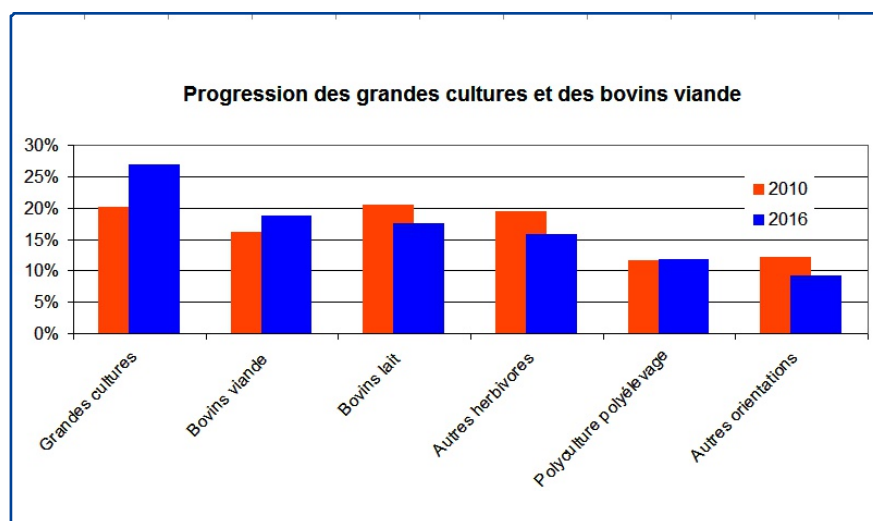
En revanche, si l'on considère uniquement les moyennes et grandes exploitations, l'ordre est très différent et reste inchangé. L'orientation vers les bovins lait occupe toujours la première place régionale dans cette catégorie avec 30 % bien qu'elle ait perdu 5 points depuis 2010. Elle est désormais talonnée par l'orientation grandes cultures (29 %), dont la progression, déjà marquante entre 2000 et 2010, s'est encore accélérée depuis 2010. C'est la seule orientation qui progresse en nombre (près de 800 exploitations de plus) et en part relative (5 points de plus). L'orientation polyculture polyélevage (16 %) arrive toujours en troisième position, elle se maintient en nombre et progresse légèrement en part relative. Excepté la Manche où elle est presque absente, on la trouve dans tous les départements normands et tout particulièrement en Seine-Maritime.

La baisse de l'orientation bovins lait est une tendance lourde et ancienne.



Elle se poursuit toujours au même rythme : moins 4,6 % par an en moyenne, soit presque 25 % d'exploitations laitières spécialisées en moins de 6 ans. Mais avec la fin des quotas en 2014, le mouvement de restructuration des élevages s'est amplifié. Aujourd'hui, 90 % des exploitations laitières sont des grandes exploitations, elles étaient 70 % en 2010 et 45 % en 2000. Les exploitations laitières de dimension moyenne baissent à un rythme soutenu, les trois quarts des exploitations laitières disparues depuis 2010, appartiennent à cette catégorie. Quant aux petites exploitations, elles n'existent pratiquement plus dans le paysage laitier normand. La baisse structurelle des exploitations laitières spécialisées est aussi amplifiée par un effet conjoncturel. En effet, avec la revalorisation du prix des grandes cultures entre 2011 et 2013, et de la viande bovine entre 2012 et 2014, plusieurs centaines d'exploitations

laitières spécialisées ont basculé dans les orientations polyculture-élevage ou bovins mixte. À valeur constante des productions, la baisse du nombre d'exploitations laitières spécialisées aurait été un peu moins importante (20 % contre 25 %). La progression des exploitations en bovins viande est très probablement liée aux restructurations laitières. Structuellement, deux élevages de bovins viande sur trois sont des petites exploitations. Mais entre 2010 et 2016, ce sont surtout les exploitations moyennes qui ont progressé en nombre et en part relative. Elles représentent aujourd'hui 28 % des exploitations spécialisées contre 22 % en 2010. Il s'agit très probablement d'anciennes exploitations laitières qui se sont réorientées vers la viande. Là encore, la progression des élevages spécialisés bénéficie aussi d'un petit effet conjoncturel lié à la revalorisation de la viande bovine.



Deux grandes exploitations sur trois sont des sociétés

Accompagnant l'agrandissement des structures, le développement des formes sociétaires se poursuit. Si les petites exploitations sont presque toutes individuelles, dans la catégorie des moyennes et grandes exploitations, la proportion est d'une société pour deux exploitations et de deux sociétés pour trois exploitations dans la catégorie des grandes.

L'EARL (exploitation agricole à responsabilité limitée) reste le type de société le plus prisé avec 30 % des exploitations moyennes et grandes. Les GAEC (groupement agricole d'exploitation en commun) sont la deuxième forme sociétaire représentant 17 % des exploitations moyennes et grandes.

Entre 2000 et 2010, le poids des sociétés est passé de 31 à 48 %. Ce développement spectaculaire était alors essentiellement dû au succès des EARL, ces dernières y ont contribué cinq fois plus que les GAEC. Depuis 2010, les tendances se sont nettement infléchies. Le mouvement sociétaire se poursuit avec une progression de 8 points, mais cette fois les GAEC y contribuent un peu plus que les EARL.

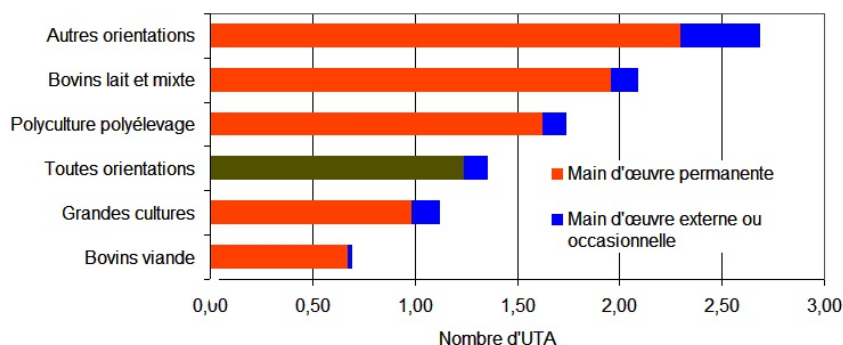
La tendance est nouvelle, et bien que relativement discrète, elle peut s'expliquer par deux mesures intervenues depuis 2010 et visant à favoriser les GAEC, d'une part la possibilité de constituer des GAEC entre époux, ce qui avant 2010 n'était pas autorisé, d'autre part l'application du principe de la transparence des GAEC pour le calcul du paiement redistributif. Cette disposition, introduite par la réforme de la PAC en 2014, consiste à verser une aide majorée (la redistribution) dans la limite des 52 premiers ha de l'exploitation. Pour les GAEC, cette majoration s'applique à tous les associés, alors que pour les autres formes sociétaires, elle s'applique à l'ensemble de l'exploitation, quel que soit le nombre d'associés.

Les chefs d'exploitations assurent les deux tiers du travail dans les exploitations

Les exploitations agricoles assurent un emploi permanent à près de 58 300 personnes, dont un peu plus de 11 000 sous statut de salarié (y compris des chefs d'exploitation et des membres de la famille salariés). L'ensemble représente l'équivalent de 38 800 emplois à temps complet. Elles recrutent également des salariés saisonniers pour un total équivalent à 2 200 temps pleins. Par le biais de groupements d'employeurs et d'entreprises prestataires de services (ETA, CUMA), elles complètent leur besoin de main d'œuvre pour l'équivalent de près de 1 400 emplois à temps plein.

Depuis 2010, l'organisation du travail dans les exploitations agricoles a peu évolué. Les chefs d'exploitations, coexploitants et associés actifs assurent un peu plus de 65 % du travail agricole, un taux très légèrement supérieur à 2010. Les autres actifs permanents, catégorie qui comprend tous les actifs qui ne sont ni exploitants, ni membres de la famille des exploitants individuels, et donc les salariés d'exploitation, réalisent près de 19 % du travail, comme en 2010. Dans les exploitations individuelles, le travail des membres de la famille de l'exploitant est en léger recul, avec moins de 8 % du travail. Cette baisse est compensée par l'augmentation du travail occasionnel (5 % du volume). Le recours aux emplois externes est relativement stable, autour de 3 %.

Chaque exploitation emploie 1,4 UTA en moyenne



Structure des exploitations en 2016 : les chiffres clés

	Nombre d'exploitations	SAU totale (1 000 ha)	SAU moyenne (ha)	Travail agricole (UTA)	UTA par exploitation
Ensemble des exploitations					
2010 (RA)	35 418	1 985	57	46 218	1,30
2016 (Enquête structure)	31 066	1 942	63	42 171	1,36
borne inférieure IC 95 % (1)	30 875	1 916	61	40 558	//
borne supérieure IC 95 % (1)	31 256	1 969	64	43 786	//
Évolution 2016/2010	-12 %	-2 %	11 %	-9 %	4 %
Moyennes et grandes					
2010 (RA)	19 880	1 857	93	39 259	1,97
2016 (Enquête structure)	17 638	1 831	104	34 914	1,98
Évolution 2016/2010	-11 %	-1 %	12 %	-11 %	0 %

(1) la probabilité que la valeur exacte se situe entre la borne inférieure et la borne supérieure de l'intervalle de confiance est de 95 %

Méthodologie

L'enquête sur la structure des exploitations en 2016 a été réalisée en 2017 auprès d'un échantillon de 2 921 exploitations agricoles de Normandie. Elle permet de suivre les évolutions structurelles de l'agriculture entre deux recensements, c'est la deuxième de la décennie et la dernière avant le recensement agricole de 2020.

Une exploitation agricole est définie comme étant une unité économique ayant une activité de production agricole. Elle doit atteindre une dimension minimale (1 ha de surface agricole, 20 ares de cultures spécialisées, 1 vache, 6 brebis mère, etc.). Enfin, elle doit avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité économique. Une immatriculation au répertoire Sirène ou un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune présume de cette indépendance.

La production brute standard (PBS) attribue une valeur à la production. Elle correspond au prix moyen des produits agricoles sur une période de 5 ans, multiplié par le volume moyen produit sur cette même période. Elle est calculée au niveau régional. La valeur de la PBS utilisée dans structure 2016 est exprimée en valeur 2013 qui couvre la période de 2011 à 2015.

Selon la valeur totale de la PBS qui regroupe toutes les productions d'une exploitation, ces dernières sont classées en 3 catégories de **dimension économique** : les petites (moins de 25 000 euros de PBS), les moyennes (de 25 000 à moins de 100 000 euros) et les grandes (plus de 100 000 euros).

La contribution de chaque production à la valeur de la PBS totale permet de classer les exploitations selon leur **orientation technico-économique** (ou Otex). Une exploitation est spécialisée si une seule production couvre les deux tiers de sa PBS (bovins lait, bovins viande, grandes cultures, etc.). Dans le cas contraire, l'exploitation est classée dans une catégorie mixte, par exemple polyculture polyélevage ou bovins mixte (lait et viande).

Les coefficients de PBS sont actualisés tous les 3 ans (2007, 2010, 2013). Cette révision peut entraîner des **évolutions conjoncturelles** qui s'ajoutent aux évolutions structurelles que l'on cherche à observer. Des prix plus élevés peuvent entraîner des changements de dimension économique, les seuils qui les définissent restant inchangés. Ainsi on dénombre moins d'exploitations moyennes en PBS 2013 qu'en PBS 2010. La revalorisation de certaines productions peut entraîner aussi des changements d'orientation, on observe plus de bovins viande en PBS 2013 qu'en PBS 2010. Pour isoler les effets purement structurels des effets conjoncturels, on compare les résultats obtenus avec les coefficients révisés et non révisés. Cependant, les résultats sont toujours diffusés avec les coefficients révisés.

La méthode de comptage de la **main d'œuvre** a changé depuis 2010. S'agissant de la main d'œuvre familiale, seuls les conjoints et membres de la famille des chefs d'exploitations individuelles sont maintenant distingués. Au sein des sociétés, les actifs permanents qui ne sont ni dirigeants ni salariés, sont regroupés dans un ensemble appelé « autre main d'œuvre permanente ». La notion de salariés hors famille n'existe plus. Pour pouvoir comparer 2010 et 2016, les mêmes règles ont été appliquées aux résultats du RA 2010. La quantité de travail est exprimée en **unité de travail annuel** (UTA) qui correspond au travail réalisé par une personne présente toute l'année sur l'exploitation.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Directrice de publication : Caroline GUILLAUME
Rédacteur en chef : Michel DELACROIX
Composition et impression : SRISE
Dépôt Légal : à parution
I.S.S.N. : 2496-9869

DRAAF de Normandie
6 Bd Général Vanier - 14070 Caen Cedex 5
Service régional de l'information statistique
et économique (SRISE)
2, rue Saint-Sever - 76032 ROUEN CEDEX
tél. : 02.32.18.95.93 - fax : 02.32.18.95.97
mél : srise.draaf-normandie@agriculture.gouv.fr

www.draaf.normandie.agriculture.gouv.fr

Toute reproduction ou citation, partielle ou totale, est autorisée sous réserve de la mention de la source : DRAAF - SRISE de Normandie